

Enseignement Supérieur et Recherche - Attribution de subventions à l'Université de Franche-Comté et à diverses associations

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission de l'Enseignement, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 2000, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Somme attribuée en 1999	Montant de la subvention sollicitée en 2000	Somme proposée
Association La Besace - Edition du guide	10 000 F	15 000 F	10 000 F
IUT de Besançon - Département Info-Comm - Création site étudiant	5 000 F	10 000 F	10 000 F
Université Ouverte	100 000 F	101 000 F	101 000 F
Université de Franche-Comté Agenda universitaire	50 000 F	50 000 F	50 000 F
Université de Franche-Comté - Opération portes ouvertes aux lycéens	18 000 F	18 400 F	18 400 F

Les trois premières subventions, pour un montant total de 121 000 F, sont à prélever sur les crédits inscrits au budget primitif 2000, chapitre 92.23.6574 service 10000.

Les deux autres subventions, pour un montant total de 68 400 F sont à prélever sur les crédits inscrits au budget primitif 2000 chapitre 92.23.65731 service 10000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ces propositions.

M. ROIGNOT ne prend pas part au vote pour les subventions attribuées à l'Université.

Récépissé préfectoral du 10 juillet 2000.